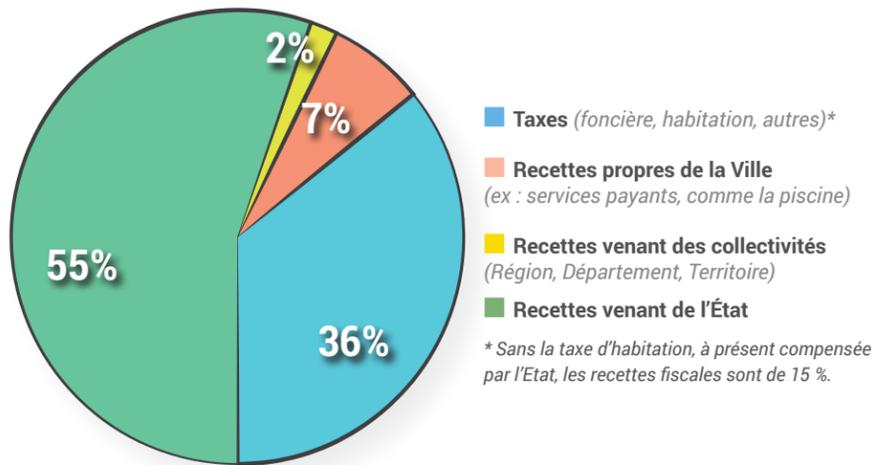


Budget

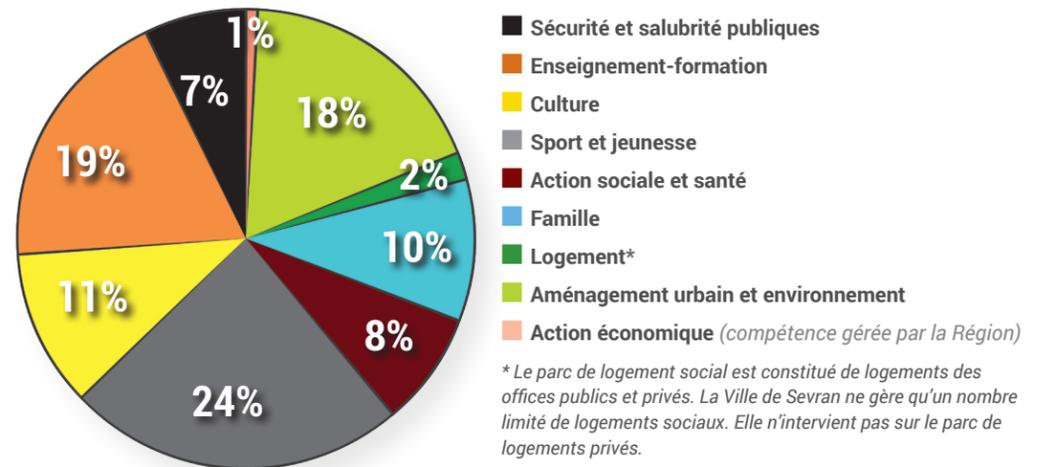
Anticiper et protéger

Le conseil municipal s'est réuni le 19 février pour voter le budget 2019, qui traduit concrètement le rapport d'orientations budgétaires présenté en décembre dernier (voir « Sevrans le journal » n°173).

Recettes de fonctionnement 2019



Dépenses de fonctionnement 2019 hors frais de gestion



2,5 millions €

alloués à la sécurisation et aux travaux dans les écoles en 2019

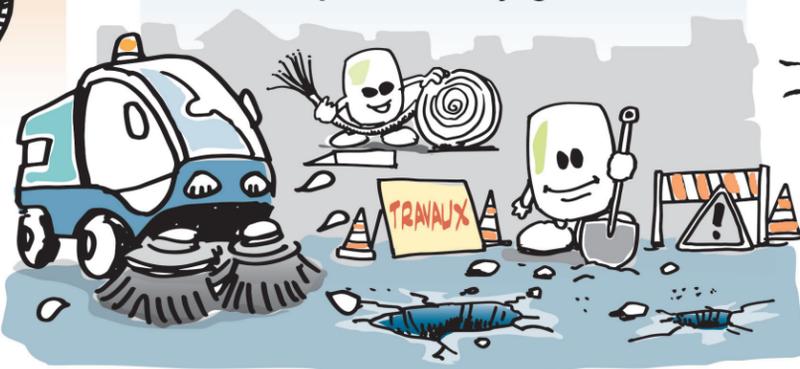
Investissement pour l'installation de caméras, de grilles, de digicodes, remplacement de fenêtres et portes, etc.
2018 : 1,9 million €



+ de 6 millions €

alloués à la voirie en 2019

4,5 millions € en investissement (réfection complète des rues, installation de la fibre optique...)
1,6 million € en fonctionnement (nids de poule, réparation des trottoirs...), dont 1,1 million pour le nettoyage



7,2 millions €

alloués au développement durable

3,5 millions € en investissement, soit 10 % du budget d'investissement hors remboursement du capital
3,7 millions € en fonctionnement



C'est un budget équilibré et positif qui a été présenté au conseil municipal du 19 février. Pour la première fois depuis 2007, l'épargne nette est positive (+ 2,6 millions €). Cet indicateur représente la capacité de la Ville à investir. Même si Sevrans reste très largement dépendante des dotations de l'État (33,5 millions €), le travail mené depuis quatre ans porte ses fruits. Les recettes de fonctionnement ont grimpé de 6 % (90 719 584 € en 2017, 96 196 970 € en 2018). Tandis que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 6 % (86 256 347 € en 2017, 80 940 433 € en 2018), tout en maintenant le même niveau de service pour les Sevransais. Les propriétaires sevransais verront en 2019 la part Ville de la taxe foncière baisser de 3,82 %, soit une diminution de 460 000 € des recettes fiscales de la Ville. C'est un effort conséquent, Sevrans étant l'une des communes percevant le moins de recettes fiscales en Seine-Saint-Denis. Pourquoi ? C'est en fait une compensation de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) décidée par le Territoire Paris Terres d'Envol*, qui a en charge cette compétence. Concernant les locataires, la Ville sera vigilante à ce que les bailleurs répercutent la baisse de la taxe foncière

sur les charges locatives. Par ailleurs, la Municipalité a toujours en charge la propreté urbaine (environ neuf tonnes de déchets collectées par jour) qui fait partie des dépenses pour le nettoyage des rues (1,1 million €).

Investir pour l'avenir

L'épargne réalisée ces deux dernières années sert aussi et surtout à investir pour améliorer le service rendu aux habitants. Pour donner d'autres exemples que ceux présentés ci-dessus, en 2019 la Municipalité prévoit 40 000 € d'investissement pour l'accessibilité des bâtiments. Concernant l'égalité femmes/hommes, 600 000 € seront consacrés à la vidéo-protection. Cette année marque la clôture de la première phase des travaux réalisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), mais ce sont encore 3 717 960 € qui seront alloués à la rénovation urbaine en 2019.

Le montant global de la dette est stable, autour de 94 millions €, mais le ratio de désendettement est passé de 21 ans en 2017 à 8 ans en 2018, en raison des marges réalisées sur le budget de

fonctionnement. Ce chiffre, qui représente le nombre d'années qu'il faudrait à Sevrans pour rembourser sa dette si sa situation financière ne changeait pas, demeure théorique. Mais il montre que la Ville est sur la bonne voie. Le maire a réaffirmé lors du vote du budget que l'attractivité de Sevrans et ses marges de manœuvre passent par son désendettement. La dette est en partie due à la mise en œuvre de l'ANRU 1, les frais étant avancés par la Ville. Le maire souhaite trouver des solutions pour que la 2^e phase qui se prépare « ne plombe pas le budget ».

* Paris Terres d'Envol : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte.

Pour mieux comprendre le budget

Le budget d'une ville est un équilibre entre recettes et dépenses, qui peuvent être de fonctionnement (comme le matériel mis à disposition dans les écoles) ou d'investissement (comme la construction d'un équipement sportif).